



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 avril 2018  
Français  
Original : anglais

Soixante-douzième session  
Point 136 de l'ordre du jour  
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

### **Quarante-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour 2018 ([A/72/371/Add.9](#)). Aux fins de son examen, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 17 avril 2018.

2. Dans son rapport initial du 6 octobre 2017 ([A/72/371/Add.4](#)), le Secrétaire général avait demandé des ressources d'un montant de 140 423 700 dollars au titre de la MANUA. Le Comité consultatif a recommandé d'approuver le montant demandé par le Secrétaire général, sous réserve des recommandations qu'il a formulées dans son rapport du 22 novembre 2017 ([A/72/7/Add.14](#), par. 36). Toutefois, dans sa résolution [72/262 A](#) du 24 décembre 2017, l'Assemblée générale a décidé : a) de ne pas approuver le projet de budget pour la MANUA ; b) d'autoriser le Secrétaire général à engager au titre de la Mission, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, des dépenses d'un montant maximum de 82 900 000 dollars ; c) de prier le Secrétaire général de lui présenter, durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session, un projet de budget actualisé pour la Mission pour 2018.



Dans son rapport du 9 mars 2018 (A/72/371/Add.9), le Secrétaire général a présenté un montant actualisé des ressources demandées au titre de la MANUA pour 2018, soit 151 418 000 dollars, comprenant des engagements de dépenses d'un montant de 82 900 000 dollars. Un tableau comparant le projet de budget initial et le projet de budget révisé pour 2018 figure à l'annexe I du présent rapport.

## **II. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 et ressources nécessaires pour 2018**

### **A. Exécution du budget de l'exercice 2016-2017**

3. Le montant des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2017 s'est élevé à 343 229 000 dollars, contre 347 427 600 dollars de crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, laissant apparaître un solde inutilisé de 4 198 600 dollars (ibid., tableau 2). On trouve, à la section IV du rapport du Secrétaire général, un récapitulatif des écarts importants constatés entre le montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 et le montant des dépenses engagées par la Mission au cours du même exercice.

### **B. Mandat et hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018**

4. Par sa résolution 2405 (2018), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 17 mars 2019. Le Secrétaire général fait savoir qu'en 2018, l'Afghanistan continuera de rencontrer des problèmes sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire, mais aussi sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme. Les tensions politiques s'intensifieront vraisemblablement dans la période précédant les élections parlementaires et les élections des conseils de district, qui doivent avoir lieu en 2018, et avant l'élection présidentielle de 2019. Les priorités de la Mission et les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018 ainsi que la coopération avec d'autres entités font l'objet des paragraphes 17 à 23 du rapport du Secrétaire général.

5. Le Secrétaire général explique que les priorités stratégiques de la Mission reposent sur les résolutions 2344 (2017) et 2405 (2018) du Conseil de sécurité et sur les recommandations issues de son rapport spécial sur l'examen stratégique de la MANUA en date du 10 août 2017 (A/72/312-S/2017/696) et qu'à l'issue de l'examen stratégique, la Mission, en étroite coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, axera son activité, non plus sur l'appui à un programme de consolidation de la paix après le conflit, mais sur la contribution à un processus de paix piloté par l'Afghanistan. Comme indiqué ci-dessus, il est prévu que des élections parlementaires aient lieu en Afghanistan en 2018 et une élection présidentielle en 2019. Le Gouvernement afghan a sollicité l'appui technique de l'ONU en vue du prochain cycle électoral. Cet appui, qui sera fourni sous la direction de la MANUA, revêtira essentiellement la forme d'une assistance technique aux organismes d'administration des élections ainsi que de missions de bons offices et d'un soutien sur le plan politique (A/72/371/Add.9, par. 22 et 27).

6. Conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport spécial sur l'examen stratégique, il est proposé de supprimer quatre unités administratives, à savoir le Groupe de l'état de droit, le Groupe de la gouvernance, le Groupe consultatif militaire et le Groupe consultatif sur les questions de police. Si les bureaux locaux continueront de jouer un rôle crucial dans l'exécution du mandat de la Mission au niveau local, il est néanmoins proposé de fermer le bureau provincial

de Farah et de transférer aux autorités nationales le bureau provincial du Badakhchan (ibid., par. 23 et 26).

7. Le Secrétaire général précise que le projet de réorganisation des bureaux locaux offrirait l'occasion de revoir le concept d'appui aux opérations aériennes afin d'en accroître sensiblement l'efficacité, sans compromettre le service. Le nouveau concept d'appui aux opérations aériennes supposerait l'abandon de l'actuel dispositif d'appui fondé sur une base logistique principale, avec des vols ne desservant habituellement pas plus d'une ou deux destinations au départ de Kaboul pour un système avec des vols au départ de Kaboul desservant plusieurs destinations, afin de garantir un taux d'occupation des sièges plus élevé et de réduire le nombre d'heures de vol. Il est ainsi proposé d'adapter les moyens aériens dont dispose la Mission et de ramener le nombre total d'aéronefs de six (trois avions et trois hélicoptères) à quatre (deux avions et deux hélicoptères) (ibid., para. 28).

8. Le Secrétaire général demande que des ressources soient dégagées pour réaménager les locaux existants et en renforcer la sécurité. À la suite de l'explosion de grande ampleur d'un véhicule piégé aux abords du quartier diplomatique de Kaboul, qui s'est produite le 31 mai 2017, la MANUA a fait appel à un prestataire de services pour évaluer la vulnérabilité aux explosions des biens dont elle dispose à Kaboul ; les mesures d'atténuation des risques consistent essentiellement à accroître les périmètres de sécurité autour des complexes et à restreindre l'accès des poids lourds sur les routes les plus proches des périmètres. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'évaluation s'était achevée en décembre 2017 et que l'augmentation de 1 287 000 dollars des ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour 2018 par rapport aux dépenses engagées en 2017 s'expliquait principalement par les mesures de sécurité mises en place dans les locaux existants comme suite aux recommandations issues de l'évaluation. Le Secrétaire général indique que, à l'heure actuelle, il ne semble pas nécessaire de chercher d'autres locaux, que ce soit à Kaboul ou ailleurs dans le pays (ibid., par. 30).

### **C. Ressources nécessaires pour 2018**

9. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, le montant des ressources demandées au titre de la MANUA pour 2018, qui s'élève à 151 418 000 dollars et comprend le montant de 82 900 000 dollars correspondant à l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale avait accordée pour la MANUA dans sa résolution [72/262 A](#), représente une diminution de 12 765 300 dollars, soit 7,8 %, par rapport au montant approuvé pour 2017. On trouve un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2017 et les ressources proposées pour 2018 à la section IV du rapport du Secrétaire général. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations sur l'utilisation des engagements autorisés au 28 février 2018.

Tableau 1

**Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2016-2017			Budget approuvé pour 2017	2018		Variation 2017-2018 Augmentation/ (diminution)
	Crédits ouverts	Dépenses	Écart		Total	Dépenses non renouvelables	
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)
Militaires et personnel de police	1 473,8	965,6	(508,2)	752,5	94,0	–	(658,5)
Personnel civil	230 044,0	233 570,6	3 526,6	106 536,7	103 186,6	–	(3 350,1)
Dépenses opérationnelles	115 909,8	108 692,8	(7 217,0)	56 894,1	48 137,4	2 242,2	(8 756,7)
<b>Total</b>	<b>347 427,6</b>	<b>343 229,0</b>	<b>(4 198,6)</b>	<b>164 183,3</b>	<b>151 418,0</b>	<b>2 242,2</b>	<b>(12 765,3)</b>

10. Le projet de budget révisé pour 2018 fait apparaître une augmentation de 10 994 300 millions de dollars par rapport au budget initial établi pour la même période. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation demandée tient essentiellement à des prévisions de dépenses plus élevées, d'un montant de 10 803 300 millions de dollars, au titre du personnel civil en raison de ce qui suit : a) la proposition de créer 3 postes supplémentaires : 2 postes de spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 poste d'assistant aux affaires politiques [administrateur recruté sur le plan national (AN)] ; b) le déploiement proposé de sept autres Volontaires des Nations Unies ; c) le fait que le projet de budget révisé serve à financer 1 529 postes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018 et 1 241 postes entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2018 ; d) l'augmentation des dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international et de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national. Un tableau comparant le projet de budget initial et le projet de budget révisé figure à l'annexe II du présent rapport.

### 1. Militaires et personnel de police

11. Le montant des crédits à prévoir au titre des militaires et du personnel de police pour 2018 s'élève à 94 000 dollars, ce qui représente une diminution de 658 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2017. Cette baisse résulte de la proposition issue de l'examen stratégique, consistant, d'une part, à réduire de 12 en 2017 à 1 en 2018 le nombre de conseillers militaires et, d'autre part, à ne pas retenir les services des cinq conseillers pour les questions de police affectés à la Mission (A/72/371/Add.9, par. 94 à 101).

12. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux militaires et au personnel de police (MANUA) pour 2018.**

## 2. Personnel civil

Tableau 2  
Effectifs nécessaires

	Postes temporaires	Classe
Effectif approuvé pour 2017	1 529	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 27 P-5, 72 P-4, 71 P-3, 17 P-2, 156 SM, 1 G(AC), 170 AN, 942 AL, 61 VNU
Effectif proposé pour 2018	1 241	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 57 P-4, 61 P-3, 7 P-2, 144 SM, 1 G(AC), 126 AN, 738 AL, 68 VNU
Postes dont la création est proposée	39	1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 10 AN, 4 AL, 12 VNU
Postes dont la suppression est proposée	327	2 D-1, 4 P-5, 17 P-4, 15 P-3, 10 P-2, 12 SM, 55 AN, 207 AL, 5 VNU

*Abréviations* : AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

13. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure au paragraphe 49 et dans les tableaux 4 et 5 du rapport du Secrétaire général. L'effectif total proposé comprend 1 241 postes, à savoir 309 postes soumis à recrutement international [164 administrateurs, 144 SM et 1 G(AC)], 864 postes soumis à recrutement national (126 administrateurs et 738 agents locaux) et 68 postes de Volontaire des Nations Unies, ce qui représente une diminution nette de 288 postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2017 (*ibid.*, tableau 3). Les organigrammes faisant apparaître les catégories et les classes figurent à l'annexe I du rapport du Secrétaire général. Les effectifs nécessaires pour 2018 sont présentés lieu par lieu dans le tableau 5 du rapport du Secrétaire général et se répartissent comme suit :

- a) 773 postes au siège de la MANUA à Kaboul ;
- b) 276 postes dans les six bureaux régionaux ;
- c) 138 postes dans les cinq bureaux provinciaux ;
- d) 40 postes au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et au Bureau d'appui commun de Koweït ;
- e) 9 postes dans les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran ;
- f) 5 postes pour les services de soutien au Siège.

14. Le Secrétaire général indique qu'il est notamment proposé : a) de supprimer 327 postes, dont 48 postes d'administrateur, 12 postes d'agent du Service mobile, 55 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 207 postes d'agent local et 5 postes de Volontaire des Nations Unies ; b) de créer 39 postes, dont 13 postes d'administrateur, 10 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 4 postes d'agent local et 12 postes de Volontaire des Nations Unies (voir [A/72/371/Add.9](#), tableaux 4 et 5 et par. 108, 117 et 122).

### *Taux de vacance et postes vacants*

15. Le Secrétaire général donne des précisions sur les taux de vacance de postes utilisés pour établir les prévisions de dépenses pour 2018 comme suit :

- a) Personnel recruté sur le plan international : un taux de vacance de 14 % pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 et de 7 % pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018, pour ce qui est des postes situés en Afghanistan, au Koweït, au Pakistan et en République islamique d'Iran ; de 5 % pour l'ensemble de l'année 2018

pour les postes situés à New York ; de 50 % pour le poste de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (développement) et Coordonnateur résident [Sous-Secrétaire général (SSG)] et les postes qu'il est proposé de créer (ibid., par. 103) ;

b) Personnel recruté sur le plan national : un taux de vacance de 10 % pour les administrateurs et de 5 % pour les agents locaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 ; de 5 % pour les administrateurs et de 3 % pour les agents locaux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018. Pour les postes qu'il est proposé de créer, le taux de vacance prévu est de 50 % pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 35 % pour les postes d'agent local (ibid., par. 111) ;

c) Volontaires des Nations Unies : un taux de vacance de 22 % pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 ; de 7,7 % pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 (ibid., par. 120).

16. Le Secrétaire général précise que le taux moyen de vacance de postes pour 2017 était respectivement de 11,1 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 8,5 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (ibid., par. 106 et 115). **Compte tenu des taux moyens de vacance de postes enregistrés en 2017, le Comité consultatif recommande d'appliquer des taux de vacance de 11,1 % et de 8,5 % aux prévisions de dépenses au titre, respectivement, du personnel recruté sur le plan international et des administrateurs recrutés sur le plan national pour 2018. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

17. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur les 12 postes (1 D-1, 1 P-3, 2 AN et 8 AL) qui étaient vacants depuis plus de deux ans au 28 février 2018. Le Comité a été informé que, sur ces 12 postes, il avait été proposé d'en supprimer 8 [1 D-1, 1 P-3, 2 AN et 4 AL] et 2 avaient été pourvus le 1<sup>er</sup> mars 2018. En ce qui concerne les 2 autres postes d'agent local (1 poste d'assistant aux affaires politiques et 1 poste d'agent de sécurité sur le terrain), le recrutement était en cours ; les candidats devaient prendre leurs fonctions en avril et mai 2018, respectivement. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais.**

#### *Section de la coordination des donateurs*

18. Le Secrétaire général propose de créer une Section de la coordination des donateurs dans le cadre des changements qu'il est proposé d'apporter à la structure du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (développement), afin, notamment : a) de regrouper les fonctions de coordination des donateurs ; b) de rendre la Mission mieux à même d'appuyer le Conseil commun de coordination et de suivi ; c) de faciliter les échanges et la cohésion entre les donateurs, entre les donateurs et le Gouvernement, et avec les parties prenantes, notamment la société civile ; d) d'appuyer les stratégies de consolidation de la paix dans l'ensemble des programmes des Nations Unies aux niveaux national et infranational, une attention particulière étant accordée à l'harmonisation de l'aide internationale au développement avec les priorités du Gouvernement [voir [A/72/371/Add.9.](#), par. 62 f) à i)].

19. Le Secrétaire général propose de créer 4 postes – 1 poste P-5 [administrateur de programme (hors classe)], 1 poste P-3 (spécialiste des affaires humanitaires) et 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national [1 spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 2<sup>e</sup> classe) et 1 spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1<sup>re</sup> classe)] ; de transférer 3 postes, à savoir 1 poste P-4 (coordonnateur) et 1 poste P-3 (spécialiste des affaires civiles) de l'Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et 1 poste P-4 (spécialiste des

affaires judiciaires) du bureau régional de Kaboul [ibid., par. 62 f) ii) et iii)]. L'effectif proposé pour la Section sera de sept postes d'administrateur en tout.

20. Ayant demandé des précisions sur les incidences éventuelles de la proposition du Secrétaire général concernant le pilier développement de l'ONU pour la Section de la coordination des donateurs dont la création est proposée, le Comité consultatif a été informé qu'il ressort de l'examen stratégique de la mission qu'il convient d'aborder de manière plus concertée les activités de la MANUA sur la paix, la sécurité et le développement, et de renforcer la coordination stratégique. Selon le Secrétaire général, la Section de la coordination des donateurs qu'il est proposé de créer permettrait de coordonner plus en amont la globalité de l'assistance fournie par les donateurs en vue de créer des synergies, d'assurer sa cohérence et de veiller à sa conformité avec les priorités nationales, et de permettre à la Mission de répondre aux exigences croissantes du Gouvernement et de la communauté internationale en ce qui concerne la bonne utilisation des fonds et l'amélioration des résultats en matière de développement. Grâce à ces mesures, les organismes des Nations Unies seraient en mesure de mieux utiliser les crédits en s'alignant sur les priorités nationales et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité note que la fonction de coordination peut être considérée comme un prolongement de la fonction de pilotage et de coordination des activités civiles internationales et de promotion d'une plus grande cohérence au niveau de l'appui offert par la communauté internationale à la concrétisation des priorités du Gouvernement afghan en matière de développement et de gouvernance. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité des trois nouveaux postes proposés, compte tenu des ressources existantes devant être transférées à la Section. Le Comité recommande de ne pas créer 1 poste P-5 d'administrateur de programme (hors classe), 1 poste P-3 de spécialiste des affaires humanitaires, ni 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national [spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 2<sup>e</sup> classe)]. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes devrait être ajusté en conséquence.**

*Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes*

21. Le Secrétaire général propose également de créer un Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes dans le cadre de l'examen stratégique et pour faire suite à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. La création de ce Groupe vise à aligner la structure de la Mission sur celle des autres missions politiques spéciales afin de lui permettre de traiter des questions intéressant la promotion d'une véritable participation des femmes à la prévention des conflits, au règlement des conflits et au processus politique et d'améliorer leur représentation dans la structure de gouvernance. Le Secrétaire général propose de créer 3 postes : 1 poste P-5 (conseiller hors classe sur la problématique femmes-hommes) dont le titulaire dirigera les travaux du groupe ; 1 poste P-3 (spécialiste de la problématique femmes-hommes) et 1 poste d'agent local (assistant à la gestion des programmes) dont les titulaires seront chargés de mener des activités relatives à l'intégration de la problématique femmes-hommes dans tous les aspects des travaux de la Mission [ibid., par. 55 e)].

22. Ayant demandé des précisions sur la répartition des attributions entre le Service des droits de l'homme et le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes qu'il est proposé de créer, le Comité consultatif a été informé que le Service des droits de l'homme conserverait les fonctions relatives aux droits de la femme, en mettant l'accent sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et qu'il poursuivrait ses travaux sur l'accès des femmes à la justice, tandis que le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes serait chargé de renforcer la prise en compte de la problématique

femmes-hommes dans la Mission ainsi que des fonctions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, conformément à la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité. **Le Comité note que le budget présenté par le Secrétaire général ne présente pas une répartition claire des responsabilités entre le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes qu'il est proposé de créer et le Service des droits de l'homme en ce qui concerne les fonctions consultatives relatives à l'égalité des sexes. Le Comité consultatif compte que, au moment de l'examen du rapport, le Secrétaire général donnera à l'Assemblée générale des précisions sur la nouvelle répartition des fonctions consultatives.**

23. **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 16, 20 et 22 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUA.**

### 3. Dépenses opérationnelles

24. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2018 s'élèvent à 48 137 400 dollars, soit une diminution de 8 756 700 dollars (15,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction des dépenses afférentes aux installations et infrastructures (de 2 674 400 dollars) et celle des frais de transport aérien (de 3 623 500 dollars). S'agissant des changements structurels, le Secrétaire général propose dans son rapport de redistribuer les domaines fonctionnels supervisés par le Chef et le Chef adjoint de l'appui à la mission et le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de créer un Groupe de la gestion des acquisitions et un Groupe de l'approvisionnement général et des carburants, et il donne les raisons d'un nouveau concept général d'opérations aériennes et du maintien des moyens opérationnels et d'appui (ibid., par. 21, 28 et 29).

#### *Services de sécurité*

25. Une présentation détaillée des services de sécurité dont la création est proposée, notamment le nombre de gardes, les lieux où ils seraient postés et le montant total des dépenses par type de services figurent à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général faisant suite aux recommandations du Comité consultatif (voir [A/70/7/Add.14](#), par. 33). Le montant estimatif des dépenses de sécurité prévues pour 2018 s'élève à 11 409 200 dollars. Le Comité note que, comme il est indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, la vulnérabilité croissante des complexes situés en dehors du quartier diplomatique peut entraîner à l'avenir des dépenses de sécurité supplémentaires. **Le Comité consultatif compte que, eu égard à la part du budget qui est affectée aux services de sécurité, des renseignements détaillés concernant les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses y relatives figureront dans les futurs projets de budget pour la MANUA.**

#### *Consultants*

26. Dans son rapport, le Secrétaire général explique que le montant demandé au titre des consultants (144 400 dollars) servira à financer les services techniques et spécialisés de consultants chargés de former les membres du personnel de la Mission (88 000 dollars) et d'exécuter d'autres tâches à l'appui des activités opérationnelles de la Mission (56 400 dollars) ([A/72/371/Add.9](#), par. 123). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les activités autres que la formation portaient sur l'analyse des conflits et de leur dynamique (30 000 dollars), la consolidation de la paix et le développement (14 640 dollars) et la fourniture de services dans des environnements fragiles et touchés par un conflit (11 760 dollars).

Le Comité note que les travaux d'analyse des conflits et de leur dynamique, notamment la collecte d'informations, et la synthèse des données et des travaux de recherche concernant les effets des conflits sur la consolidation de la paix et la prestation des services, sont toutes des activités qui devraient être effectuées avec les capacités existantes. **Tout en admettant qu'il puisse être nécessaire de faire appel à des consultants afin de bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif réaffirme que cette pratique doit se limiter au strict minimum. Le Comité recommande donc de ne pas approuver le montant demandé au titre des services de consultants pour les activités autres que la formation, soit 56 400 dollars. Le Comité recommande d'approuver le montant restant des ressources demandées au titre des services de consultants, soit 88 000 dollars.**

#### *Transports terrestres*

27. Le montant demandé (982 500 dollars) servira à couvrir les dépenses prévues pour le parc automobile de la Mission, qui comprend 260 véhicules, dont 3 véhicules légers de transport de personnes, 13 véhicules à usage spécial, 234 véhicules blindés (dont 10 ambulances), 9 engins de manutention et 1 tracteur de piste (ibid., par. 133). Le Comité consultatif rappelle que dans le projet de budget pour 2017, le parc de véhicules de la MANUA comprenait 284 véhicules (A/71/365/Add.4, par. 238). Le Comité note que la réduction des ressources nécessaires s'explique essentiellement par la réduction des dépenses au titre des réparations et de l'entretien des véhicules mais ne semble pas tenir compte de la réduction du parc de véhicules, qui devrait se traduire par des réductions plus importantes au titre des réparations, des achats de pièces de rechange et des carburants et lubrifiants. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 %, soit de 49 100 dollars, les crédits demandés au titre des transports terrestres. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant restant des ressources demandées, soit 933 400 dollars.**

28. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 26 et 27 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.**

#### *Bureau d'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au Koweït et Bureau d'appui commun du Koweït*

29. Aux paragraphes 80 et 84 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur les arrangements pris en matière de partage des coûts et la collaboration au titre des activités d'appui du Bureau d'appui commun de Koweït qui sont imputées au budget de la MANUA. Les ressources nécessaires à la composante du Bureau financée au moyen du budget de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) sont indiquées dans les prévisions budgétaires concernant cette dernière (voir A/72/371/Add.5).

30. Le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour le Bureau d'appui commun de Koweït en ce qui concerne la MANUA reste inchangé à 39 postes. En ce qui concerne les effectifs du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït, le Secrétaire général propose de réduire le nombre de postes de 3 à 1, comme suit : a) suppression de 1 poste d'agent de sécurité (agent du Service mobile) de la Section de la sécurité ; b) suppression de 1 poste de garde (agent local) de la Section de la sécurité. Le poste P-5 restant au Bureau d'appui de la MANUA au Koweït fait partie du Groupe intégré déontologie et discipline ; son titulaire continuera de faire rapport directement au Chef de Section, en poste à Kaboul [A/72/371/Add.9, par. 80 a)], ce qui permet de conserver des structures hiérarchiques et de responsabilités distinctes dans la Mission.

31. Le Comité consultatif continue de déplorer le manque de clarté concernant la structure, les fonctions et les capacités du Bureau d'appui de la MANUA au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït et les raisons incitant au maintien d'un bureau d'appui doté d'un seul poste. Il se demande toujours s'il est encore pertinent de conserver au Koweït deux entités séparées ayant des structures hiérarchiques et des responsabilités distinctes à l'égard de la MANUA (voir A/72/7/Add.14, par. 34 ; A/69/628/Add.2, par. 25 ; A/70/7/Add.14, par. 24 à 26 ; A/71/595/Add.4, par. 25 ; A/72/7/Add.14, par. 34).

32. Le Comité consultatif rappelle également que le Bureau d'appui commun de Koweït a été créé par le Département de l'appui aux missions compte tenu de l'insécurité en Iraq et que ses fonctions ont ensuite été étendues à certaines fonctions d'appui à la MANUA et à d'autres missions (A/72/371, par. 71 et 72). Bien qu'il ne s'oppose pas à la mise en place d'un arrangement provisoire pour faciliter la mise en service d'Umoja, le Comité rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvé par cette dernière (voir A/71/595, par. 55).

#### 4. Questions diverses

33. Interrogés à ce sujet, les représentants du Secrétaire général ont exprimé leur volonté de présenter la même quantité d'information dans les prochains projets de budget relatifs aux politiques spéciales que dans les projets de budget relatifs aux missions de maintien de la paix, y compris des données sur les ressources financières ventilées par groupe, classe et sous-rubriques. **Le Comité consultatif compte que les informations qui figureront dans les futurs projets de budget des missions politiques spéciales seront alignées sur les informations actuellement fournies sur les missions de maintien de la paix et attend avec intérêt de recevoir ces informations dans les prochains projets de budget.**

### III. Recommandation

34. Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires à la MANUA en 2018, sous réserve des recommandations ci-dessus.

## Annexe I

## Variations entre le projet de budget initial et le projet de budget révisé pour la MANUA pour 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Variation</i>	<i>Observations</i>
<b>I. Militaires et personnel de police</b>				
1. Observateurs militaires	44,2	54,4	10,2	Montant prévu pour 3 conseillers militaires jusqu'en juin et pour 1 ensuite, conformément au projet de budget initial
2. Police des Nations Unies	–	39,6	39,6	Montant prévu pour 2 conseillers pour les questions de police jusqu'en juin
<b>Total partiel</b>	<b>44,2</b>	<b>94,0</b>	<b>49,8</b>	
<b>II. Personnel civil</b>				
1. Personnel recruté sur le plan international	55 956,9	60 162,0	4 205,1	a) Réduction nette proposée de 47 postes au lieu de 49 (2 postes P-4 ont été rétablis) ; b) Suppression et transfert proposés de nouveaux postes à compter du 1 <sup>er</sup> juillet et non plus du 1 <sup>er</sup> janvier ; des taux de vacance inférieurs ont été appliqués aux postes existants. Le taux effectif moyen s'établissait à 11,2 % en décembre 2017
2. Personnel recruté sur le plan national	32 746,3	38 794,2	6 047,9	a) Proposition de réduction nette de 248 postes au lieu de 249. Maintien des effectifs approuvés de 2017 jusqu'en juin 2018. Nouveaux postes effectifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet ; b) Réduction nette proposée de 248 postes au lieu de 249, soit 262 suppressions et 14 créations
3. Volontaires des Nations Unies	3 680,1	4 230,4	550,3	Création de 7 postes à compter du 1 <sup>er</sup> juillet
<b>Total partiel</b>	<b>92 383,3</b>	<b>103 186,6</b>	<b>10 803,3</b>	
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>				
1. Consultants	194,4	144,4	(50,0)	Réduction du coût des services de consultants concernant l'analyse et la dynamique des conflits. Suppression des services de consultants chargés de la formation en communication stratégique
2. Voyages	1 482,5	1 482,5	–	
3. Installations et infrastructures	25 803,0	26 340,5	537,5	Réductions au titre de la contribution au Programme des Nations Unies pour le développement et du partage des coûts pour le Bureau de Koweït, annulés par une augmentation du prix du carburant et du renforcement des dispositifs de sécurité des complexes de l'ONU
4. Transports terrestres	1 016,6	982,5	(34,1)	Diminution du coût des pièces de rechange pour véhicules blindés ; annulée par une hausse du prix des carburants au litre

<i>Catégorie</i>	<i>Prévisions initiales</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Variation</i>	<i>Observations</i>
5. Opérations aériennes	11 389,6	11 221,6	(168,0)	Diminution des crédits demandés au titre du carburant aviation du fait d'une réduction de la consommation et d'une réduction du prix des carburants au litre. Les estimations sont ajustées pour tenir compte de la réduction du nombre d'heures de vol.
6. Communications	3 480,0	3 445,8	(34,2)	Réduction des dépenses au titre d'Internet pour le Bureau de Koweït, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord conclu avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
7. Informatique	2 328,4	2 306,0	(22,4)	Remplacement de 106 ordinateurs portables au lieu de 120
8. Santé	437,2	437,2	–	–
9. Fournitures, services et matériel divers	1 864,5	1 776,9	(87,6)	Réduction des coûts de transport en raison d'une réduction des achats de matériel
<b>Total partiel</b>	<b>47 996,2</b>	<b>48 137,4</b>	<b>141,2</b>	
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>140 423,7</b>	<b>151 418,0</b>	<b>10 994,3</b>	

## Annexe II

### État des engagements de dépenses approuvés au 28 février 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses approuvées</i>	<i>Dépenses effectives au 27 mars 2018</i>	<i>Solde disponible au 27 mars 2018</i>
I. Militaires et personnel de police			
1. Observateurs militaires	260,0	44,4	215,6
2. Police des Nations Unies	116,3	18,5	97,8
<b>Total partiel</b>	<b>376,3</b>	<b>62,9</b>	<b>313,4</b>
II. Personnel civil			
1. Personnel recruté sur le plan international	32 008,3	14 018,1	17 990,2
2. Personnel recruté sur le plan national	23 583,8	11 742,3	11 841,5
3. Volontaires des Nations Unies	1 474,3	1 139,1	335,2
<b>Total partiel</b>	<b>57 066,4</b>	<b>26 899,5</b>	<b>30 166,9</b>
III. Dépenses opérationnelles			
1. Consultants	64,9	–	64,9
2. Voyages	783,4	504,1	279,3
3. Installations et infrastructures	14 219,9	9 590,0	4 629,9
4. Transports terrestres	786,0	19,5	766,5
5. Opérations aériennes	5 869,0	5 477,8	391,2
6. Communications	1 945,8	482,7	1 463,1
7. Informatique	1 365,1	526,2	838,9
8. Santé	294,5	82,1	212,4
9. Fournitures, services et matériel divers	721,4	496,1	225,3
<b>Total partiel</b>	<b>26 050,0</b>	<b>17 178,5</b>	<b>8 871,5</b>
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>83 492,7</b>	<b>44 140,9</b>	<b>39 351,8</b>